



LIGUE FRANCOPHONE DE FOOTBALL EN SALLE a.s.b.l. (L.F.F.S.)

Esplanade de la Légia 9/01, 4430 Ans - N° d'entreprise : 0418.481.457 – RPM Liège



Province de Namur

Compte bancaire : BE30 2500 1778 2411 (Fortis)

Commission sportive provinciale

Secrétariat

REUNION DU 20/09/2022 - N° 01 (2022-2023)

<u>SIEGENT</u>	: M. DEGEE	- Président
	: M. MARCHAL	- Membre
	: M. PEETERS	- Membre
	: M. DEPAS	- Membre
	: M. SCHEERS	- Secrétaire (sans droit de vote)
<u>EXCUSES</u>	: M. DELFORGE	- Membre
	: M. COPPIN	- Membre
	: M. MOUTON	- Vice-Président
	: M. COVAS	- Membre

La séance est ouverte à 19h30. Elle se tient à Namur.

1. APPROBATION DU PV DE LA DERNIERE REUNION

1.1. Le PV du 31/05/2022 est approuvé.

2. COMPETITION PROVINCIALE

2.1. Ratifications

Les forfaits sportifs suivants pris en 1^{er} ressort par le secrétaire provincial sont ratifiés par la commission sportive.

NAP4C1102	VE	16/09/2022	21:00	BEA1	MFC HOUR	- RLD HAMOIS	5-0 ffit
NAP4A1102	LU	12/09/2022	21:00	HERO	MFC ANDENNE 53	- MFC VEDRIN	5-0 ffit
NAVETA1102	VE	16/09/2022	20:00	AUVE	PURPLE SAMBREVILLE	- MF SEILLOIS V	5-0 ffit

Les forfaits administratifs suivants pris en 1^{er} ressort par le secrétaire provincial sont ratifiés par la commission sportive.

NAP4C1001	LU	05/09/2022	19:30	OHEY	MF OHEYTOIS B	- WS ROCHEFORT	0-5 ffit
NAP2A0905	VE	02/09/2022	21:30	SOUV	NAMUR PIRATES B	- MF SEILLOIS B	5-0 ffit

3. DISCIPLINE

3.1. Propositions de transaction

3.1.1. Dossier N° 2022-2023/003

Monsieur Depas ne siège pas.

<u>Date</u>	: 12/09/2022
<u>Rencontre</u>	: MFC Ciney C – Gedinne Utd B – Div 3B
<u>En cause de</u>	: Marlier Arnaud – 837849 – 16/03/1997- MFC Ciney - 4056
<u>Arbitre</u>	: Pain Nicolas
<u>Objet</u>	: Critiques (A.1)
<u>Délibéré</u>	: Vu le rapport de l'arbitre ;
Application de l'art A.1 du barème de sanctions	



Transaction. : Suspension de toutes fonctions de 2 semaines du 03/10/2022 au 16/10/2022.
Ainsi prononcé à Jambes le 20/09/2022.

3.1.2. Dossier N° 2022-2023/004

Date : 09/09/2022
Rencontre : Gedinne Utd C – MF Ohey B – Div 4C
En cause de : Vanderveeren Roméo – 857735 – 09/04/2003 – MF Oheytois - 7448
Arbitre : Collin Michaël
Objet : Ne pas remplir volontairement une tâche administrative (D.1)
Délibéré : Vu le rapport de l'arbitre ;

Application de l'art D.1 du barème de sanctions

Transaction. : Suspension de toutes fonctions de 1 semaine du 03/10/2022 au 09/10/2022
Ainsi prononcé à Jambes le 20/09/2022.

3.2. Comparutions

3.2.1. Dossier N° 2022-2023/001AB

Date : 01/09/2022
Rencontre : MHC Auvelais B – Ages de Heer B – Div 3C
En cause de : 1. Lemal Loris – 855758 – 14/09/1999 – MHC Auvelais B – 7288 (P.O.)
: 2. Touhami Nizar – 853643 – 26/06/1981 – Ages de Heer B – 5260 (P.O.)
Arbitre : Orlans Thibaut (P.O.)
Objet : Poussée brutale mutuelle (B.8.2)
Délibéré

Vu le rapport de l'arbitre ;

Attendu que M. Orlans Thibaut est absent excusé ;

Attendu que M. Touhami Nizar – 853643 est absent excusé ;

Entendu une partie en cause quant à ses arguments et moyens de défense ;

Attendu qu'il ressort de l'instruction d'audience qu'aucun élément n'a été de nature à infirmer le fait reproché ;

Qu'il est établi que les 2 joueurs se sont poussés mutuellement mais qu'il ne peut être établi qu'il y a eu provocation ;

Qu'en conséquence, la prévention reste établie ;

Qu'en l'espèce, il n'y a pas lieu de retenir de circonstances particulières ;

Par ces motifs :

La Commission Sportive Provinciale statuant contradictoirement :

- inflige au nommé Lemal Loris – 855758 une suspension de toutes fonctions de 6 semaines du 03/10/2022 au 13/11/2022 (point B.8.2 du barème de sanctions).

La Commission Sportive Provinciale statuant par défaut :

- inflige au nommé Touhami Nizar – 853643 une suspension de toutes fonctions de 7 semaines du 03/10/2022 au 09/10/2022, du 17/10/2022 au 23/10/2022 et du 31/10/2022 au 04/12/2022 (point B.8.2 du barème de sanctions).

Ainsi prononcé à Jambes le 20/09/2022.

3.2.2. Dossier N° 2022-2023/002

Monsieur Depas ne siège pas.

Date : 07/09/2022
Rencontre : Drughi Tamines – Cheminots Namur – Div 2A
En cause de : Oleffe David - 822610 – 18/09/1982 – Cheminots Namur – 5876 (P.O.)
Arbitre : Kieseoms Alain (P.O.)
Objet : Tentative de voie de fait (A.7.3)



Délibéré

Vu le rapport de l'arbitre ;

Entendu l'arbitre quant à son rapport ;

Entendu la partie en cause quant à ses arguments et moyens de défense ;

Attendu qu'il ressort de l'instruction d'audience que la prévention doit être amendée en A.3 (geste et attitude déplacée) ;

Qu'il est établi que le joueur énervé a eu une attitude déplacée et une provocation active ;

Qu'en l'espèce, il n'y a pas lieu de retenir de circonstances particulières ;

Par ces motifs :

La Commission Sportive Provinciale statuant contradictoirement :

- inflige au nommé Oleffe David - 822610 une suspension de toutes fonctions de 6 semaines du 03/10/2022 au 16/10/2022, du 31/10/2022 au 06/11/2022 et du 14/11/2022 au 04/12/2022 (point A.3 du barème de sanctions).

Ainsi prononcé à Jambes le 27/09/2022.

4. SUSPENSIONS

<i>Licence n°</i>	<i>Nom & prénom</i>	<i>Club</i>	<i>Suspension de toutes fonctions du au inclus</i>		<i>Commentaire</i>
822610	Oleffe David	Cheminots Namur	03/10/2022 31/10/2022 14/11/2022	16/10/2022 06/11/2022 04/12/2022	
837849	Marlier Arnaud	MFC Ciney	03/10/2022	16/10/2022	
853643	Touhami Nizar	Ages de Heer	03/10/2022 17/10/2022 31/10/2022	09/10/2022 23/10/2022 04/12/2022	
855758	Lemal Loris	MHC Auvelais	03/10/2022	13/11/2022	
857735	Vanderveeren Roméo	MF Oheytois	03/10/2022	09/10/2022	

5. FRAIS

<i>Matricule</i>	<i>Nom club</i>	<i>Frais adm.</i>	<i>Amende Susp.</i>	<i>Dépl. Arbitre</i>	<i>Divers</i>	<i>Total (€)</i>
4056	MFC Ciney (2223/003)	12,50 €	5 €			17,50 €
5260	Ages de Heer (2223/001B)	12,50 €	17,50 €			30 €
5876	Cheminots Namur (2223/002)	12,50 €	15 €	12 €		39,50 €
7288	MHC Auvelais (2223/001A)	12,50 €	15 €			27,50 €
7448	MF Oheytois (2223/004)	12,50 €	2,50 €			15 €

6. MISSIONS DES MEMBRES

Luc Peeters ira voir le match suivant :

NAP11304 VE 30/09/2022 21:00 METT NOSTA METTET-ORET - WALCOURT STREE

La prochaine réunion de la CSP NAMUR se tiendra le lundi 31/10/2022.

La séance est levée à 21h10.

Au nom de la CSP NAMUR,

Jean Scheers
Secrétaire

Pascal Degée
Président de séance



Jean SCHEERS

Secrétaire

Tf : 0487/333.710

Courrier : Fays 6C – 5590 Achêne

Courriel : namur@lffs.eu

